

Documents concernant

la relocalisation  
des locataires de Malartic par la  
minière Osisko

2007 à 2013

# Groupe de consultation de la communauté

## Le plan d'action est dévoilé

Au terme d'un travail à la fois complexe et minutieux, le Groupe de consultation de la communauté du projet Osisko présentait son plan d'action de relocalisation aux quelque 200 résidants présents à une assemblée d'information la semaine dernière. C'est en tenant compte des revendications, des inquiétudes et des opinions émises par les résidants touchés par l'éventualité d'une relocalisation que le Groupe formé de citoyens, d'élus et de représentants d'Osisko a réussi à pondre une version élaborée d'un plan d'action qui laisse cependant place à des changements.

Par Pierre Routhier

Une rencontre publique se tenait jeudi dernier, 29 mars 2007, à l'auditorium de l'école Renaud pour permettre des échanges concernant le nouveau plan d'action. Des invitations avaient été adressées aux personnes du secteur touchées par le projet de relocalisation et seules ces dernières étaient admises. D'ailleurs, le P'tit Journal se voyait refuser l'accès à cette séance pourtant publique « par respect pour les personnes concernées à qui nous voulions permettre d'être les premières à prendre connaissance du contenu du plan d'action », comme l'a déclaré madame Hélène Thibault, présidente sortante du Groupe de consultation de la communauté. Le P'tit Journal, qui est pourtant locataire d'un local situé dans un immeuble touché par la relocalisation éventuelle, se voit donc dans l'impossibilité de faire un compte-rendu de la rencontre puisqu'il ne peut baser son information que sur des ouï-dire. « Des personnes avaient exprimé le désir de pouvoir parler libre-

ment », d'ajouter madame Thibault en guise d'explication. Le désir du P'tit Journal n'est que de partager l'information d'intérêt public avec l'ensemble de la communauté.

Un résumé du plan de relocalisation a été remis lors de la rencontre de presse. « Les résidants du secteur ont été très réceptifs. Ce fut aussi une rencontre très positive et nous avons eu droit à une belle réception de la part des citoyens », a déclaré madame Thibault. On y apprend que l'allocation des terrains, principalement dans le secteur 7 à proximité de l'entrée du camping régional, devra tenir compte du tissu social du quartier, de l'orientation des résidences et de leur architecture. De plus, il a été recommandé que la relocalisation se fasse en un seul temps. Les responsables du Groupe de consultation ont aussi tenu à préciser qu'il était souhaitable que la relocalisation se fasse de manière volontaire et qu'il n'était pas ici question d'expropriation.

Les propriétaires qui auraient fait le choix de vendre leur résidence à Osisko auraient droit à une indemnisation établie à la suite de négociations entre les deux parties. Les locataires de ces mêmes résidences se verraient offrir l'équivalent de trois mois de loyer. Ceux qui auraient choisi de déménager leur maison recevraient 5 000 \$ en compensation pour dommages moraux, déracinement social, troubles, ennuis ou inconforts subis. Cette compensation ne serait cependant allouée qu'aux citoyens qui s'installeraient à l'intérieur du territoire de la Ville de Malartic seulement. « Nous nous assurons que ces montants n'aient pas d'impact fiscal sur le revenu du citoyen concerné », a précisé madame Thibault.

### À suivre

De l'aveu même de monsieur Antoine Sweet d'Osisko Exploration, il reste encore des questions sans réponses. Il ajoutait que la com-

pagnie et le Groupe de consultation se pencheront sérieusement sur toutes les nouvelles interrogations soulevées lors de la rencontre de jeudi dernier. La décision d'aller de l'avant dans le projet d'une mine à ciel ouvert ne sera pas prise avant le milieu de l'année 2008, pour un début d'exploitation en 2010 ou 2011. La principale zone aurifère identifiée et potentiellement exploitable s'étend sur une distance de près de deux kilomètres dans le secteur de la Canadian Mine. Des travaux de forage intensifs y seront affectés, nécessitant la présence de six foreuses.

Le Groupe de consultation de la communauté devra aussi combler le poste laissé vacant à la présidence puisque madame Hélène Thibault a quitté son emploi au CLD Vallée-de-l'Or et a démissionné du Groupe de consultation de la communauté pour accepter un poste aux communications au sein d'Osisko Exploration.

**La Pâtisserie Du Nord**  
Pâtisserie fine • Boulangerie • Chocolats fins • Café L'armorique  
819.757.6673 864, Royale

**PROMOTION D'AVRIL**

*Midi express à partir de 3,95\$*  
*Minitartes à saveurs variés 1,95\$*

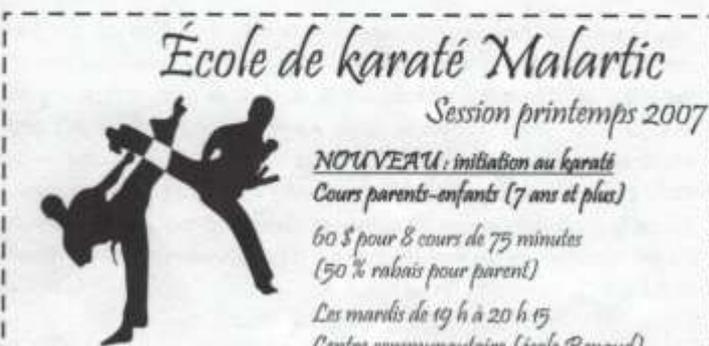
**Pâtisseries à saveur d'érable à l'honneur**      **Autres spéciaux en magasin**

**Armoires Miko inc.**



**Cuisine et salle de bain**      819.757.3319  
**Autres meubles sur mesure**      481, Royale

**École de karaté Malartic**  
Session printemps 2007



**NOUVEAU: initiation au karaté**  
Cours parents-enfants (7 ans et plus)  
60 \$ pour 8 cours de 75 minutes  
(50 % rabais pour parent)  
Les mardis de 19 h à 20 h 15  
Centre communautaire (école Renaud)

*Début des cours mardi 10 avril*  
*(fin mardi 29 mai)*

Jacques Saucier  
757-3070

# Réunion du groupe de consultation de la communauté (GCC)

## L'avenir du Comité

Le groupe de consultation de la communauté a tenu sa réunion publique le lundi 17 août dernier. Il a été question de la relocalisation, des organismes communautaires et de l'avenir du GCC.

Par Louise Leboeuf

Après s'être préoccupé des quatre phases de déménagement des résidents du quartier sud, le groupe de consultation doit repenser sa mission, selon les dires du président, Guy Lemire. « Quand j'ai accepté le mandat de la présidence du GCC, il était question de la relocalisation et de l'avenir des groupes communautaires. Nous devons nous questionner sur notre rôle à jouer et revoir notre mission. Le bureau des audiences publiques parle de la création d'un comité de suivi, » expliquait-il en assemblée. On pourrait même parler de dissolution du GCC.

### Déménagement

A ce jour, la Corporation Osisko a pratiquement terminé les déménagements des maisons du quartier sud.

Six dossiers sont encore à négocier. Pour les locataires, la directrice des communications, Hélène Thibault affirme que tous les locataires ont un appartement réservé.

Dans l'auditoire, une locataire a exprimé son désarroi : « Ça fait 7 mois que je demeure en maison de transition et que j'attends d'avoir mon nouveau logement. Je ne reçois aucun retour d'appel de la part de la Corporation Osisko. Je suis année de vivre dans les boîtes », exprimait-elle.

Hélène Thibault a répliqué en mentionnant qu'il est question des ententes de gré à gré et que chacun des cas est étudié avec soin et confidentialité.

N'oubliez pas  
**Gala**  
Villes et villages  
fleuris 2009



ville de  
Malartic

**Mercredi 26 août à 19 h 00**  
Salle communautaire du camping

### Organismes communautaires

Les organismes communautaires travaillent depuis quelque temps à la création d'un regroupement.

Les organismes défendent le fait qu'avoir pignon sur la rue principale, permettra de favoriser une synergie entre eux et ainsi être en mesure de mieux évaluer les besoins de la population.

Les organismes ont rencontré la Ville à plusieurs reprises pour l'avancement du dossier.

Le président du groupe de consultation de la communauté, Guy Lemire, affirme que la création d'un centre communautaire à Malartic fait partie du mandat qu'il s'était fixé en acceptant la présidence de l'organisme.

### Un modèle de développement

Le centre local de développement

devient porteur de dossier. « Le centre communautaire devient le fleuron de l'économie sociale pour Malartic » a lancé Guy Lemire.

### Enjeu électoral

Pour Guy Lemire, la construction de logements sociaux devient primordiale : « dès maintenant, il faut s'assurer que le dossier de la construction de logements à prix modique chemine bien. Il faut éviter que des locataires déménagés dans le nouveau quartier, dans les Immeubles Roc d'Or, qui ont un congé d'augmentation de loyer pour trois ans, ne puissent pas payer le réel coût mensuel de loyer évalué à 625 \$ dollars par mois après la période de gel. » Conclut-il.

« Pour être un enjeu électoral, il faut éviter des élections par acclamation, » rétorque Serge Lauzon, membre du GCC.



Arpenteur Géomètre  
Jean-Luc Corriveau  
ASDR Fabrication (atelier de soudure)  
Côté, Guimond, Lafond ass.  
Auberge Châteaux Malartic  
B Vaillancourt comptable agréé  
Barbin Sport  
Bar chez DéDé  
BMR Bois Germac  
Bonichoix

## MERCI À TOUS NOS COMMANDITAIRES

Caisse Populaire Desjardins  
Chaussures R Leclerc  
Chevaliers de Colomb conseil 2837 Malartic  
CJMS dépanneur  
Clinique Josée Falardeau  
Côté Électrique  
Affaires Municipales  
Député d'Abitibi Est  
Député d'Abitibi-Baie-James-  
Nunavik-Eahou  
Garage Laval Breton  
Groupe Conseil Cygnus Inc.  
Groupe Vezeau & Frères inc André V.  
JR Dumas

LBG  
Location Dumco  
Mine Agnico Eagle Division Lapa  
Motel Buanderie Morin  
Notaire Paul Halley inc.  
Osisko  
Papeterie Commerciale  
Petits Moteurs du Coin inc  
Promutuel Abitibi ass.  
Rénovation YG  
Télébec Rivard Johanne  
Ville de Malartic  
Machineries et équipement M.J. inc.  
3M Trim-Line de l'Abitibi inc.

La Société D'Analyse immobilière  
Abitibi inc.  
La mine de bois  
transport CJFS  
Création Acabit  
Bud Light  
Karl Marquis  
Le p'tit-journal  
Quincaillerie GC  
Soudure Frantec  
Rénovation Beaulé  
RNC Média  
Roger Boisvert entrepreneur inc.  
Groupe Consultant inc.

Malartic le 15 janvier 2010



Comité de suivi du projet Canadian Malartic  
Malartic P. Québec  
JOY 120  
guy.lemire@uqat.ca

Objets : Mandats du comité de suivi du projet  
Canadian Malartic

Monsieur,

Le 14 janvier dernier, le comité de suivi du projet Canadian Malartic se réunissait pour la première fois et nous apprenions par la voie des journaux que celui-ci allait s'appliquer dans les 6 premiers mois à décortiquer le rapport du Bape. Le Comité de vigilance de Malartic se questionne sur le rythme de votre agenda d'autant plus que des citoyens de Malartic vous interpellent déjà. Puisque le comité de suivi s'est donné comme mission d'être aussi les yeux, les oreilles et la voix des citoyens de Malartic, il nous apparaît important de vous transmettre nos préoccupations actuelles et futures afin que les problèmes soulevés ne s'aggravent pas davantage.

Dans un premier temps nous désirons vous rappeler que nous n'avons pas encore eu de réponse, de votre part, à notre lettre du 30 novembre dernier quant aux questions que nous vous avons adressées:

Nous avons 2 questions précises:

1. Nous désirons savoir si des mesures ont été mises en place pour évaluer la qualité de l'air et de l'eau actuellement (avant les travaux d'exploitation);
- si oui, lesquelles et depuis quand sont-elles appliquées?

• si non, qu'entendez-vous faire sur cette question?

Quant à la question de l'eau, la commission d'enquête propose que la gestion de l'eau, à l'intérieur du site, soit revue par le promoteur afin d'éviter une contamination. (p.66)

2. Est-ce que le promoteur a tenu compte de cette recommandation sur la gestion de l'eau à l'intérieur du site?

• si oui, quelles sont les modifications apportées?

• si non, qu'entendez-vous faire sur cette question?

Il y a donc urgence de se mettre au travail et nous croyons que la population ne peut attendre de si longs délais avant que le comité de suivi ne réponde aux citoyens déjà touchés par le projet Canadian Malartic. Il en va de votre crédibilité.

Le Comité de vigilance a pour sa part fait son devoir en lisant attentivement les 113 pages du rapport du Bape et en identifiant en grande partie la tâche qui vous incombe. Si le Comité de vigilance a vu le jour très tardivement après la venue de la cie Osisko à Malartic, cette fois-ci le Comité entend être encore plus actif et vigilant pour suivre les travaux en cours et futurs. Nous avons de nombreuses préoccupations et interrogations relativement au projet Canadian Malartic qui roule à 150 à l'heure depuis août 2009.

Depuis janvier nous avons été mis au fait de 2 autres problématiques reliées à la qualité de vie des citoyens:

1. Quelle suite entend donner le comité de suivi du projet Canadian Malartic aux doléances d'un groupe de citoyens au prise avec un problème de transport lourd qui cause des problèmes de poussière, de bruits et de vibrations ainsi que des détériorations immobilières?

2. Quelle sera la position et l'action envisagée par le comité de suivi face au regroupement des locataires qui dénoncent la hausse du coût de loyer à laquelle ils devront faire face et qui entendent maintenant faire valoir les droits qu'ils n'ont pu faire valoir lors de leur relocalisation?

Il nous importe de savoir rapidement le traitement que votre comité donnera aux problèmes vécus par ces malarticois. Souhaitant une réponse avant le 10 mars.

Vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente.

Pour le Comité de vigilance de Malartic

Mme Nicole Kivoué, pour l'association

Jacqueline Lenoir

Mme Sybilie

1. - Je vous prie de bien vouloir agréer mes sentiments de cordiale salutation.

- Monsieur André Vézou, maire de Malartic
- Madame Line St-Amand, directrice des services sociaux de l'État

Je vous prie de bien vouloir agréer mes sentiments de cordiale salutation.

4

Malartic, le 10 février 2010

Conférence régionale des élus  
170, avenue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

**Objet : augmentation des loyers – logements Osisko**

Monsieur,

L'organisme Malartic en santé est préoccupé concernant les augmentations du coût des loyers des immeubles à logement appartenant à la Corporation minière Osisko.

En effet, à l'occasion du renouvellement de leur bail pour la prochaine année, les locataires ont été avisés de l'augmentation du coût de leur loyer, laquelle sera en vigueur dans 24 mois. Nous avons été mis au fait desdites augmentations et par conséquent, nous déplorons la montée en flèche du coût du loyer que subiront les locataires. À titre d'exemple, un loyer de 425 \$ actuellement sera augmenté à 740 \$ dans deux ans, tandis qu'un autre passera de 325 \$ à 550 \$. À notre sens, ces augmentations sont inconcevables et méritent que nous y portions une attention particulière ceci, dans le but d'éviter une pénurie majeure des logements sociaux à Malartic. Le projet Osisko ne doit pas causer un préjudice aux locataires malarticois.

Malartic en santé souhaite donc comprendre davantage cette situation qui risque fort d'engendrer une pénurie majeure des logements sociaux au sein de notre collectivité. Voilà pourquoi nous demandons à la Conférence régionale des élus de se pencher sur ce dossier rapidement et de nous transmettre un suivi à ce sujet, de même que toute l'information pertinente au dossier. Enfin, nous souhaiterions également que vous puissiez acheminer cette requête vers les instances susceptibles de nous renseigner et d'apporter des solutions à cette problématique.

Nous avons déjà adressé cette même demande à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, au Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or ainsi qu'au Comité de suivi du projet Osisko.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Conseil d'administration de Malartic en santé  
C.P. 3090 Malartic JOY 1Z0



Le 16 février 2010

- HÔPITAL DE VAL-D'OR  
725, 6<sup>e</sup> Rue  
Val-d'Or (Québec) J9P 3Y1  
Tél. : 819 825-6711  
Télec. : 819 825-7909
- HÔPITAL PSYCHIATRIQUE  
DE MALARTIC  
1141, rue Royale  
Case postale 800  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0  
Tél. : 819 757-4342  
Télec. : 819 757-4330
- CLINIQUE EXTERNE DE SANTÉ MENTALE  
ET PSYCHIATRIE  
665, rue Royale  
Case postale 800  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0  
Tél. : 819 757-4342, R. 296  
Télec. : 819 757-4313
- CENTRE D'HÉBERGEMENT  
FOYER DE VAL-D'OR  
1212, avenue Brébeuf  
Val-d'Or (Québec) J9P 2C9  
Tél. : 819 825-3093  
Télec. : 819 825-7893
- CENTRE D'HÉBERGEMENT  
VILLA SAINT-MARTIN DE MALARTIC  
701, rue de la Paix  
Case postale 639  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0  
Tél. : 819 757-3663  
Télec. : 819 757-3309
- CLSC DE MALARTIC  
691, rue Royale  
Case postale 1808  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0  
Tél. : 819 757-3601  
Télec. : 819 757-6034
- CENTRE DE SERVICES DE SENNETERR  
961, rue de la Clinique  
Case postale 4000  
Senneterre (Québec) J0Y 2M0  
Tél. : 819 737-2243  
Télec. : 819 737-3122
- CLSC DE VAL-D'OR  
725, 6<sup>e</sup> Rue  
Val-d'Or (Québec) J9P 3Y1  
Tél. : 819 825-8825  
Télec. : 819 825-5950
- SIÈGE SOCIAL  
725, 6<sup>e</sup> Rue  
Val-d'Or (Québec) J9P 3Y1  
Tél. : 819 825-6711  
Télec. : 819 825-7919
- CENTRE ADMINISTRATIF  
1265, boul. Forest  
Val-d'Or (Québec) J9P 5H3  
Tél. : 819 825-6711  
Télec. : 819 825-7949

INFO-SANTÉ  
(819) 825-INFO (4636)



Malartic en sante  
C.P. 3090  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

**Objet : Votre lettre du 10 février dernier concernait  
l'augmentation des loyers**

Madame,

J'ai pris connaissance de votre lettre concernant l'objet mentionné en  
rubrique et il s'avère que la situation que vous déplorez n'est pas de notre  
ressort que ce soit aux plans administratif, politique ou économique.

Par ailleurs, nous sommes sensibles à votre démarche et nous croyons  
que vos inquiétudes méritent d'être entendues. En conséquence, je vous  
suggère de faire connaître vos préoccupations aux personnes  
responsables du domaine de l'habitation soit la Régie du logement  
l'Office municipal d'habitation, ou autre, ainsi qu'aux responsables de la  
minière Osisko qui pourront vraisemblablement répondre à vos  
interrogations.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées





ville de  
**Malartic**

Malartic, le 18 février 2010

  
Malartic en Santé  
901, rue Royale  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

**Objet : Augmentation des loyers – Immeubles Roc d'Or**

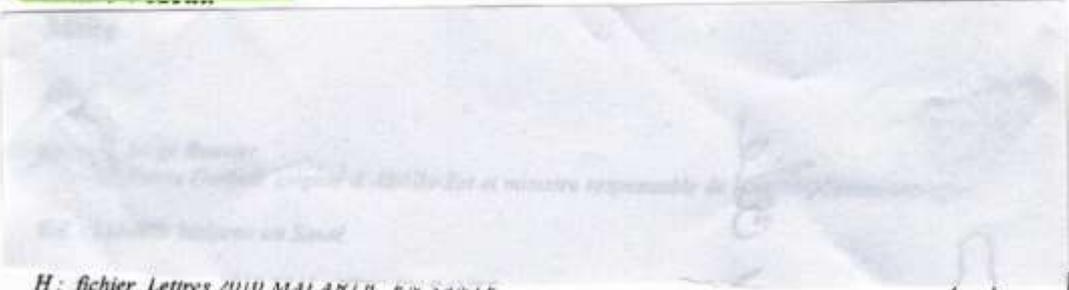
Madame,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 10 février dernier concernant le fait que les loyers augmenteront de façon significative dans 24 mois aux Immeubles Roc d'Or.

Soyez assurée que nous faisons tout en notre pouvoir, et ce, depuis le tout début de la construction des immeubles pour obtenir auprès de la Société d'habitation du Québec un programme de soutien au loyer pour les personnes en difficultés financières.

La Société d'habitation du Québec a déjà réservé des unités d'habitation pour nos locataires, or, nous sommes à régler les derniers détails avant d'en faire l'annonce.

Espérant avoir répondu à vos inquiétudes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

  
  
H : fichier Lettres 2010 MALARTIC EN SANTE

901, rue Royale - C.P. 3090 - Malartic (Québec) J0Y 1Z0  
Tel.: 819 757-3611 - Téléc.: 819 757-3084

Val-d'Or, le 9 mars 2010



**Malartic en santé**  
Casier postal 3090  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

Madame,

Permettez-moi, au nom de monsieur Pierre Corbeil, député d'Abitibi-Est, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec, d'accuser réception de vos correspondances du 10 février dernier, ayant pour objet « augmentation des loyers – logement Osisko.

De plus, il me fait plaisir de vous informer que le 22 janvier dernier, Monsieur Pierre Corbeil a procédé, au nom de monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, à l'annonce d'une réservation de 36 unités de logement pour la ville de Malartic dans le cadre du programme Accès-logis. Au 24 logis existants, il y aura un ajout de 12 unités, de ces 36 unités, 22 seront réservées exclusivement à la clientèle admissible au programme de logement à prix modique, ce qui leur permettra d'y demeurer pour un coût mensuel ne dépassant pas 25 % de leur revenu annuel.

Cette annonce s'inscrit dans la poursuite de notre objectif de développement de logements sociaux dans la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Si des informations supplémentaires vous sont nécessaires, nous vous invitons à contacter votre Office municipal d'Habitation de Malartic.

Espérant que ces renseignements vous seront utiles, veuillez accepter, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

# La situation des locataires dans le nouveau quartier

## Inquiétude et désarroi

**Les locataires qui ont été relocalisés dans le nouveau quartier en regard du projet de mine à ciel ouvert de la Corporation Osisko, vivent des regrets et des angoisses.**

*Par Louise Leboeuf*

Ils manifestent leur désarroi face à une situation hors de leur contrôle. Monsieur Georges Kocik a été relocalisé dans les Immeubles Roc d'Or.

Il explique que certaines conditions locatives n'ont été connues qu'à la signature du bail. « Le jour de la signature du bail était le jour où l'étau s'est resserré », explique-t-il dans une longue lettre de doléances. Parmi les clauses de son bail, il était inscrit l'interdiction d'étendre du linge, d'installer une soucoupe et d'avoir des animaux. Ce dernier point a été pour lui très déchirant. Le couple Kocik possédait un petit chien depuis 14 ans.

Avec déchirement, ils ont cherché à le donner pour qu'il termine ses jours en paix, « Mais personne en voulait », ajoute avec tristesse monsieur Kocik. En juin 2009, le couple a dû le faire euthanasier. « C'est la chose la plus difficile que je n'ai jamais fait. Je ne me suis plus jamais senti pareil », mentionne-t-il avec encore beaucoup d'émotions.

Au mois de février dernier, monsieur Kocik a subi une coronographie pour dilater son artère principale. Il précise que son alimentation en est la cause, mais aussi il l'attribue aux vives émotions et au stress subi lors de la

relocalisation. Madame Turgeon affirme que la période de transition avant son déménagement final, dans le nouveau quartier, a été très pénible. En sept mois, elle est démenagée trois fois. Sa santé s'en ressent.

De plus, dans le quartier sud, elle habitait près de sa sœur. Elles n'ont pu être relocalisées ensemble. Beaucoup de tristesse qui s'est répercutée sur le rendement économique de son commerce. Elle a décidé de faire partie du comité de suivi d'Osisko, afin de demeurer au courant de l'évolution du projet et d'intervenir en cas de répercussion sur la communauté.

### Hausse des loyers

Carole Carle s'inquiète de la hausse prévue des loyers. Lors de la signature de leur bail, il était

inscrit par Osisko que le coût du loyer ne serait pas augmenté pour une période de trois ans. Par la suite, selon des locataires, le coût du loyer pourrait même doubler. Par exemple, une famille sait que dans un an et demi, elle subira une hausse de loyer de 315\$ mensuellement.

Un autre exemple, pour un loyer de 345\$, il en coûtera 625\$ mensuellement. Les locataires, à revenus faibles, modestes ou moyens, s'inquiètent. « Nous n'avons pas demandé à être déménagés. Nous vivons une pression énorme car il n'y a pas de logements disponibles », s'inquiètent les locataires. Ils ont décidé de se regrouper et d'entreprendre des actions auprès des instances décisionnelles.

## Dossier des locataires

L'organisme Malartic en Santé s'est penché sur la situation des locataires dans le nouveau quartier. L'organisme a demandé l'appui de différentes instances régionales, pour régler la crise du logement spécifique à Malartic.

Le constat est le même quasi partout en région. Le taux d'inoccupation pour Malartic est à 0,1% ce qui s'apparente à celui de Val-d'Or. Cependant, Malartic en Santé a soulevé la problématique des locataires relocalisés dans le nouveau quartier qui vont pour la plupart subir une hausse de loyers qu'ils ne pourront assumer d'ici trois ans. En regard du projet de mine d'Osisko, les locataires relocalisés dans le nouveau quartier ont signé un bail stipulant que pour les trois premières années, le coût du loyer ne subira pas d'augmentation. Cependant, ils devront assumer le coût réel du logement, qui pour la plupart doublera. Malartic en Santé a donc porté cette situation à l'attention

de la Conférence régionale des élus (CRÉ), de la Ville de Malartic, du comité de suivi d'Osisko, du comité de vigilance, de l'Agence régionale de la Santé, du Centre de Santé et des Services sociaux de la Vallée-de-l'Or (CSSSVO) et aux deux instances gouvernementales.

La lettre faisait mention de cette situation. L'organisme souhaite éviter une nouvelle crise causée par l'incapacité des locataires de demeurer dans des logements devenus hors de prix pour eux. Pour les premiers locataires relocalisés, les trois ans de délai se termineront dans l'an et demi.

La CRÉ répond que pour elle, il est difficile de s'impliquer dans ce dossier qui touche particulièrement la Ville et les locataires. « À ce jour, nous allons plus jouer un rôle informatif. Notre mandat consiste davantage à interpeller les instances gouvernementales et non les instances municipales », ajoute l'agente de développement

de la CRÉ, Mélanie Corriveau. Elle mentionne que l'organisme Malartic en Santé devrait connaître le nombre de locataires touchés par la hausse de loyers. « La Ville a la volonté de s'asseoir avec les locataires », conclut-elle.

### Logements sociaux

La Ville a mandaté le Groupe de Recherches techniques (GRT) pour demander à la Société d'Habitation du Québec, dans le cadre du programme accès logis, de considérer les 24 unités de logements des Immeubles Roc d'Or et les 18 autres en projet de construction, de devenir des logements sociaux. Un logement social est un logement de qualité dont le loyer est de 5% inférieur au loyer médian sur le marché. Présentement, le loyer médian pour la Vallée-de-l'Or est de 430\$ pour un 3 ½, de 535\$ pour un 4 ½ et de 615\$ pour un 5 ½. La SHQ a réservé les 36 unités de logements. Pour

la construction des 18 nouvelles unités de logements, Martin Briault du GRT mentionne que le projet est en phase 3 soit à l'étape de la bonifier de documents et de renseignements, afin de démontrer que les exigences des aspects sociaux, architecturaux, légaux et financiers sont rencontrées, et ce, en vue d'obtenir l'engagement conditionnel. Martin Briault souhaite aller en appels d'offres en septembre prochain, sans toutefois en avoir la certitude.

De ses 36 logements, 18 seront admissibles au programme de supplément de loyers. Selon des critères d'admission, qui considèrent le revenu familial, les locataires ne paieront que 25% de leur revenu pour le loyer. Il reste à connaître si le ratio de logements sociaux comblera le besoin de locataires à faibles revenus, touchés par la relocalisation. Les locataires tiennent une réunion, ce jeudi afin de faire le point sur leur situation.

**Rencontre des locataires relocalisés**  
**Le jeudi 11 mars 2010 à 18h, école Le Tremplin**  
**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue et nomination d'un animateur de la soirée
2. Nomination d'une secrétaire de la rencontre
3. Qui sont les locataires et quelle est leur situation avant/après (questionnaire)
4. Nomination d'un porte-parole (parmi les locataires relocalisés)
5. Démarche de Malartic en santé (Carole Allain, présidente)
6. Rencontre possible avec une journaliste de CBC le 15 mars (Danik Laporte, RÉPAT)
7. Quels sont les droits des locataires : qui peut répondre à nos questions ?
8. Rencontre à planifier avec le maire et les Immeubles Roc d'Or
9. Prochaines étapes du regroupement
10. Varia :
  - A) \_\_\_\_\_
  - B) \_\_\_\_\_
  - C) \_\_\_\_\_
  - D) \_\_\_\_\_
11. Prochaine rencontre : \_\_\_\_\_

Note : feuille de présence à faire circuler

Malartic, le 26 avril 2010

**Objet : Demande d'aide pour les locataires relocalisés**

Madame, Messieurs,

Comme vous le savez, au terme d'une entente de 36 mois avec la Corporation minière Osisko, les locataires qui ont été relocalisés dans le cadre du projet de la mine devront déboursier un montant supplémentaire sur leur coût de loyer qui, pour la plupart, se situe à plus de 300 \$ par mois. De plus, pour certains locataires, des frais de chauffage et d'électricité s'ajoutent à cette hausse.

Évidemment, les locataires ne pourront pas assumer cette augmentation considérable et c'est pourquoi ils ont décidé de se regrouper afin de faire valoir leurs droits et d'unir leurs forces, dans le but de trouver des solutions à cette problématique. Ainsi est né le Regroupement des locataires relocalisés, lequel entend défendre les droits des locataires des Immeubles Roc d'Or et des immeubles appartenant présentement à la Corporation minière Osisko.

Dans une première démarche qui, nous l'espérons, sera fructueuse, le Regroupement des locataires relocalisés s'adresse à vous tous, élus du conseil municipal de la Ville de Malartic, afin de solliciter votre aide pour trouver des solutions et faire ainsi en sorte que le coût de loyer des locataires relocalisés demeure au même niveau que ce qu'il était avant la relocalisation. Par la présente, nous croyons également pertinent d'interpeller au même titre le Comité de suivi et la Corporation minière Osisko, en leur envoyant copie de cette lettre.

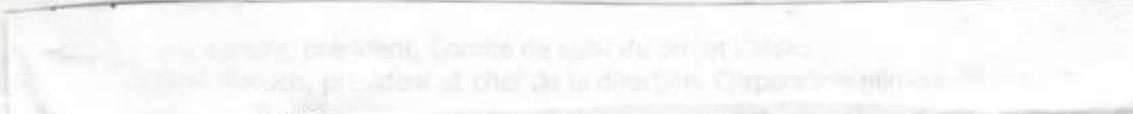
Notre démarche s'inspire également de l'une des recommandations du BAPE dans le dossier Osisko, où il est écrit que « la commission d'enquête est d'avis qu'un comité composé de résidents du nouveau quartier devrait être formé pour faire état, auprès du promoteur et du conseil municipal, des difficultés éprouvées par les propriétaires dont les résidences ont été déplacées et pour trouver les solutions appropriées. »

Nous espérons vivement recevoir de vos nouvelles très rapidement, considérant l'urgence, les délais et surtout, l'impact psychosocial de cette problématique. Veuillez recevoir, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.

  
Représentante des locataires

  
Représentante des locataires

Regroupement des locataires relocalisés / 700-1, rue des Pins / Malartic (Québec) / J0Y 1Z0

  
Président, Comité de suivi du projet Osisko  
Président, Comité de suivi et chef de la direction, Corporation minière Osisko

Le Citoyen

# Quand Osisko fait doubler le prix de votre loyer

26/05/2010

Mathieu PROULX • redaction.rouyn@hebdoquebecar.com

Certains résidents qui loquent dans les immeubles Roc d'Or à Malartic pourraient voir leur facture doubler à la fin du contrat de trois ans qui les lient avec la corporation Osisko.

La corporation minière Osisko a acheté un certain nombre d'immeubles pour reloger les ménages qui ont dû déménager lors de l'expropriation. Une entente avait été prise avec eux. Elle mentionnait qu'Osisko se chargerait de payer la différence de prix entre le coût réel et celui de l'entente, l'appartement leur revenait donc à près de 300 \$ par mois.

La plupart des résidents sont

maintenant à l'an un. À la fin du contrat, les propriétaires seront forcés d'augmenter le montant à payer pour suivre l'augmentation des coûts de la régie des logements. Les rénovations qui ont été effectuées sont une raison supplémentaire. L'arrivée d'Osisko à Malartic a aussi provoqué une augmentation de la valeur des maisons.

«Il y a cependant des personnes qui n'auront pas les moyens de payer 600 \$ et plus pour un appartement», a mentionné le porte-parole du comité de survie d'Osisko, Guy Lemire. De plus, les gens seront, en quelque sorte, tenus à la gorge puisqu'ils trouveront difficilement un autre logement à Malartic, Dubuisson et

même Val-d'Or en raison de la crise des logements actuelle.

Selon M. Lemire, le comité de survie va se pencher sur la question pour trouver une solution au problème. «On va imaginer un plan B, mais ce n'est pas quelque chose qui peut se régler en un mois. On parle de plus d'un an», a-t-il affirmé. Du côté du comité, on aimerait avoir plus d'habitations à prix modique, mais le gouvernement doit d'abord accepter leur proposition.

## Une moins belle vie qu'avant

En plus de bientôt devoir palier avec une augmentation de leur loyer, les résidents semblent ne pas être aussi heureux que dans leurs anciens logements. Effectivement,

plusieurs petites restrictions leurs sont imposées. Par exemple, ils n'ont pas le droit de posséder un animal, de stationner plus qu'une voiture dans l'entrée, d'agrandir la remise déjà existante. Il s'agit d'éléments mineurs, mais qui viennent miner la vie de ces personnes.



Osisko a relocalisé plus de 200 maisons et logements dans le nouveau quartier situé à la sortie nord de Malartic

Malartic, le 7 février 2011

Membres du conseil de la Ville de Malartic  
a/s de André Vezeau, maire  
901, rue Royale - C.P. 3090  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

**Objet : Suivi du comité des locataires relocalisés**

Madame, Messieurs les conseillers,  
Monsieur le maire,

Le Regroupement des locataires relocalisés dans le cadre du projet minier Osisko s'interroge sur l'état d'avancement du dossier. Depuis février 2010, la situation préoccupante des locataires a été portée à l'attention de différentes instances, dont la Ville de Malartic, qui a formé un Comité destiné à trouver des solutions. Ainsi, depuis juin dernier, deux rencontres ont eu lieu et une proposition a été faite par le Groupe de ressources techniques de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Ungava au nom de la Corporation minière Osisko et de la Ville de Malartic. De fait, le 22 septembre 2011, le Regroupement des locataires relocalisés a voté en faveur de la proposition suivante :

Que tous les locataires relocalisés soient logés convenablement, durablement et ce, en respectant leur capacité de payer selon deux scénarios :

**Scénario 1 :** Pour les ménages ayant des **revenus supérieurs** aux Plafonds de revenus en besoin impérieux (PRBI) établis par la Société d'habitation du Québec :

Les loyers seront de :

Proposition Osisko-Ville - **PAS** chauffé **NI** éclairé (ajouter environ 100\$/mois)

3½	4½	5½	6½
374,00 \$	443,00 \$	518,00 \$	524,00 \$

**Scénario 2 :** Pour les ménages ayant des revenus inférieurs aux Plafonds de revenus en besoin impérieux (PRBI) établis par la Société d'habitation du Québec :

Les loyers équivaldront à 25% de leurs revenus.

**Plafonds de revenus en besoin impérieux 2011 (PRBI)**

	2 personnes					
Couple	1 personne	(non couple)	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes et +
17 500,00 \$	17 500,00 \$	21 500,00 \$	21 500,00 \$	24 500,00 \$	24 500,00 \$	27 000,00 \$

**Adopté à l'unanimité**

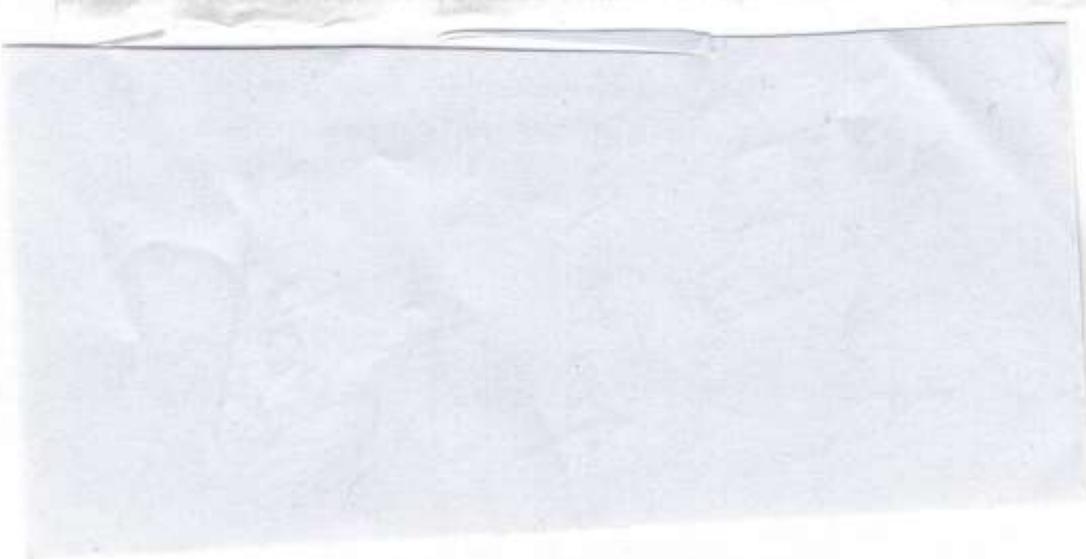
Cette décision a aussitôt été transmise à Hélène Thibault de la Corporation minière Osisko, mais comme la rencontre du Comité prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2011 a été annulée, aucune discussion n'a eu lieu depuis. Une courte lettre datée du 1<sup>er</sup> décembre 2011 affirmant que la Ville et la Corporation minière Osisko donnaient leur approbation au projet fut toutefois envoyée aux membres du comité par la Ville de Malartic.

Or, certains locataires verront la subvention prévue à leur entente de relocalisation prendre fin à l'automne 2011. Ce qui signifie des augmentations de loyers de plus de 300\$, voire des reprises de logement par les acquéreurs des immeubles.

En ce sens, et compte tenu de l'incertitude que vivent les locataires relocalisés, notre Regroupement veut obtenir la garantie, par écrit, que la proposition ci-haut soit respectée et qu'aucun ménage n'aura à déménager, ni à assumer de hausse de loyer, mises à part celles, le cas échéant, prévues dans la proposition.

Dans l'attente d'une réponse rapide et d'une rencontre prochaine, nous vous prions de recevoir, Madame, Messieurs les conseillers, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Pour le Regroupement des locataires relocalisés de Malartic,



### Comité mixte municipal industrie (CMMI)

À l'invitation de la Ville de Malartic, le Comité a été admis à titre de membre observateur avec droit de parole aux réunions du CMMI. Le Comité a accès aux procès-verbaux, pose les questions pertinentes sur la sécurité des citoyens et prend connaissance du Plan d'urgence de la ville. Le CMMI est un organisme municipal sur lequel siègent des citoyens, des élus, des représentants des industries présentes sur le territoire de la municipalité de Malartic, ainsi que des représentants de différents organismes gouvernementaux, dont la Sécurité civile, le CSSS et la Santé publique.

### Exploitation du gisement Barnat-Sud, nouveau tracé de la Route 117

Osisko prévoit exploiter le gisement Barnat-Sud dans un avenir rapproché. Pour ce faire, elle a déposé une demande auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le nouveau tracé de la Route 117. Le Comité a entretenu plusieurs échanges avec le MTQ afin d'animer une réunion d'information publique. À l'automne 2012, le Comité a demandé à la Ville de Malartic d'organiser conjointement une rencontre de quartier. Cette rencontre visait à informer les résidents vivant à proximité des impacts potentiels du projet sur leur qualité de vie. À noter que la Ville de Malartic a organisé une réunion publique sur ce dossier, afin de conforter leur position sur une voie de déviation.

### Regroupement des locataires relocalisés de 2008 et 2009

Osisko a tenu plusieurs rencontres auprès des locataires concernés depuis 2008, dont deux en 2012. Ces rencontres visaient principalement à informer les locataires des avancés du projet de logements sociaux en cours de réalisation. Certaines situations locatives particulières restent toujours à régler, mais le Regroupement craint que la conversion de leur loyer en logement social vienne modifier à la hausse le coût actuel de leur loyer. D'autres rencontres de négociation sont prévues au cours des prochains mois. Osisko a confirmé le maintien des coûts actuels des loyers jusqu'au 30 septembre 2013. Le Comité participe à ces rencontres et s'assure du respect des engagements d'Osisko envers ces locataires.

### Rencontre de travail Osisko et Comité

Au cours de l'année 2012, des représentants d'Osisko ont participé à au moins quatre réunions du conseil d'administration. Plusieurs autres rencontres entre le coordonnateur du Comité et le personnel d'Osisko se sont également tenues en marge de ces dernières.

Ces rencontres visaient principalement la présentation des données environnementales de la performance et de la conformité des opérations de la Canadian Malartic. Les dossiers et les résultats suivants ont été abordés :

- Avis de non-conformité
- Sautages (vibration et surpression)
- Poussière
- Bruit
- Plaintes
- Sautage particulier du 27 octobre 2012
- Changements au décret initial d'Osisko
- État des relations entre le Comité et Osisko
- Entente de financement

### Réflexion sur le mandat du Comité

À l'automne 2012, les membres du conseil d'administration amorçaient une réflexion sur le rôle et le mandat du Comité dans sa forme actuelle. Le Comité s'est questionné sur son pouvoir d'action et d'influence auprès de l'ensemble des intervenants liés au dossier d'Osisko. Le Comité concevait davantage son rôle comme un observateur ayant des moyens d'action très limités puisque sa structure ne permettait pas au Comité de remplir pleinement son mandat.

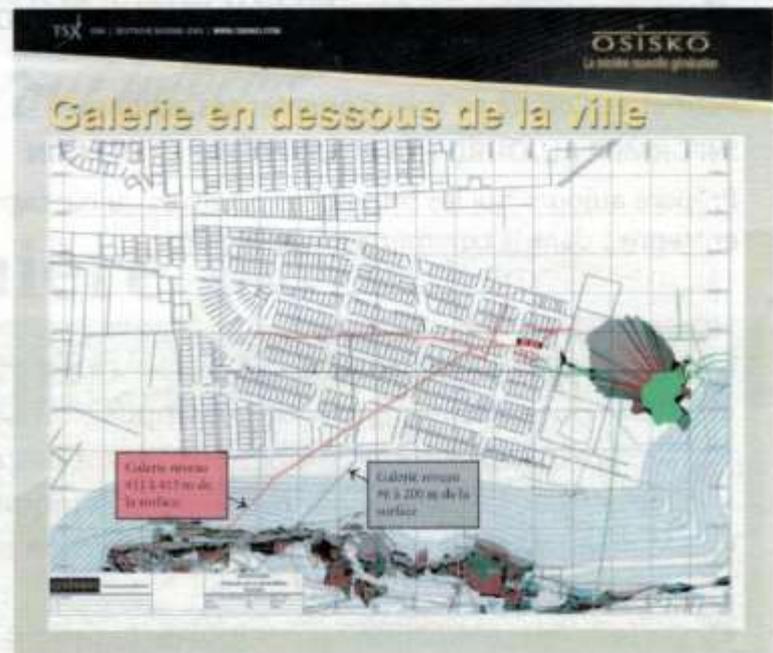
De plus, le Comité manquait de visibilité et de crédibilité auprès de la population et surtout, il n'était pas en mesure de prendre position par rapport à la mine. Malgré son objectivité, le Comité n'avait d'autre choix que de demeurer neutre s'il ne voulait pas s'allier une partie importante de la population. À la rigueur, le Comité jouait un rôle d'information auprès de la communauté, sans pour autant en retirer une certaine crédibilité.

Le 25 novembre 2012, la divulgation d'information confidentielle auprès d'une journaliste de la Presse canadienne a plongé le Comité en situation de crise. Cette situation a mené à la démission de président, Bernard Gauthier.



## La corporation minière Osisko a présenté :

- Une mise à jour des opérations incluant les plans d'action pour la réduction du bruit, des poussières et des vibrations ;
- Les sautages de pilier effectués et à venir avec présentation de cartes des anciennes galeries ;
- Les modifications aux décrets obtenues et demandées ;
- Une nouvelle entente signée entre le Regroupement des locataires relocalisés et Osisko garantissant un loyer fixe ajusté au taux d'inflation, jusqu'à la fin des opérations ;
- Le travail sur le règlement des dossiers du Regroupement des citoyens du quartier-sud, l'embauche d'un médiateur ainsi que les récentes offres d'achats soumises par Osisko ;
- Les investissements dans le projet de logements sociaux développé par la Ville de Malartic et Ressources techniques de la Vallée de l'Or ;
- L'impact de la fluctuation du prix de l'or sur les opérations d'Osisko. La baisse du prix de l'or a engendré un manque à gagner de 82 millions de dollars. Une centaine d'entrepreneurs sont touchés.



**Nous avons retenu que les demandes de modification aux décrets préoccupent. Les citoyens nous ont dit:**

Être inquiets des impacts des futurs sautages qui auront lieu suite à une demande d'augmentation de la production au-delà de 55 000 tonnes par jour;

Être préoccupés par la demande pour une augmentation de la limite de décibels permis.

## **Votre Comité de suivi veillera à :**

### **LA RECHERCHE DU BIEN COMMUN**

Implique que l'intérêt général a préséance sur l'intérêt personnel ou privé ;

### **LA PROMOTION DU DIALOGUE**

Signifie que la volonté de comprendre notre interlocuteur dominera notre désir de le convaincre ;

### **LA MÉDIATION ENTRE PARTIES PRENANTES**

Demande la mise en place d'un contexte favorable au maintien de la communication ;

### **L'ÉCOUTE ET LA COMPRÉHENSION DES PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES DES CITOYENS DE MALARTIC**

Permet au Comité de suivi d'orienter ses actions ;

### **INFORMER AUJOURD'HUI POUR PRÉPARER DEMAIN**

Prépare aujourd'hui les retombées positives du passage de cette entreprise dans la communauté de Malartic.

## **Une assemblée publique ?**

Une assemblée publique est un moyen de communication directe avec la population. Elle permet les échanges entre les citoyens, la Corporation minière Osisko, les gestionnaires municipaux et les représentants des ministères. Les préoccupations exprimées par les citoyens lors d'une assemblée publique permettent au Comité de suivi d'orienter ses actions.

**Une assemblée publique sera organisée tous les trois mois.**

## **Les citoyens nous ont dit :**

- Vouloir des informations sur la composition des poussières provenant des opérations minières ainsi que sur le fonctionnement des mesures de la qualité de l'air ;
- D'inviter des experts pour répondre aux inquiétudes sur la qualité de l'air ;
- De diversifier les moyens de communication utilisés pour rejoindre le plus grand nombre de citoyens de Malartic ;
- De faire place aux ministères lors de la prochaine assemblée.

Le Comité de suivi Osisko Malartic remercie toutes les citoyennes et les citoyens qui ont assisté à la dernière assemblée publique. Un remerciement particulier est adressé à toutes celles et ceux qui ont eu la générosité et la détermination de partager avec l'assistance leurs inquiétudes, leurs questions et leurs réflexions. Ce partage s'est effectué dans le respect et la considération des préoccupations d'autrui.

La prochaine assemblée publique, qui aura lieu au mois de septembre, portera sur le thème de la santé. Cette thématique sera abordée par des représentants de la Direction régionale de santé publique. Cette présentation traitera de la qualité de l'air à Malartic.

**Vous pouvez communiquer avec nous par :**

**Téléphone : 819-757-2118**

**Courriel : [info@comitesuiviosisko.ca](mailto:info@comitesuiviosisko.ca)**

*Écouter, comprendre, informer aujourd'hui pour préparer demain*

## Prochaine assemblée publique

4 septembre 2013

Thématique : santé



COMITÉ DE SUIVI  
OSISKO MALARTIC

*Vous informe*

## Cahier de la dernière assemblée publique

**Le 05 juin dernier, les citoyens  
nous ont dit ...**

L'impact des opérations minières sur la santé humaine est au cœur de nos préoccupations ;

Nous souhaitons que les ministères viennent eux-mêmes présenter les résultats de leurs travaux ;

Un suivi du traitement des problématiques vécues par les citoyens et ce, autant pour l'ensemble de la population de Malartic que pour les individus ou les regroupements, doit être assuré par le Comité de suivi ;

### Mot du président

Vous avez sans doute remarqué qu'il s'est écoulé plusieurs mois entre les deux dernières assemblées. Pendant cette période, des changements importants ont eu lieu au sein du Comité de suivi. Parmi ces changements, notons mon intégration et celle de nouveaux membres. Dès lors, il m'apparaissait important de prendre le temps d'écouter les orientations que vous souhaitez nous voir prioriser.

Un cahier sera publié suite à chacune des assemblées publiques. Ces cahiers vous résumeront ce que nous aurons entendu et retenu des propos exprimés par les citoyens présents.

*Michel Gilbert*

# Réunion du comité de suivi

## Les citoyens expriment leur mécont

PAR

Louise Lebocuf

**Plus d'une soixantaine de citoyens ont assisté à la réunion du comité de suivi le 31 août dernier. La rencontre réunissait les experts en région des ministères de l'Environnement, du Transport et de la Santé publique. Hélène Thibault et Denis Cimon représentaient la minière Osisko.**

Les citoyens en avaient gros sur le cœur. Divisée en trois thèmes : la qualité de vie, la santé publique et le milieu naturel et les opérations d'Osisko, la réunion tentait de faire un survol des principaux enjeux de l'implantation de la mine Canadian Malartic. Les questionnements et les inquiétudes des citoyens étaient nombreux. Il a été question des locataires, des résidents du quartier sud, du bruit, de la poussière, de la future voie de contournement, du rabattement de la nappe phréatique, de la courbe dangereuse qui relie le chemin du Lac Mourier à la rue Lasalle, de l'augmentation de la circulation automobile en ville et du devenir de la fosse. Le comité de suivi a demandé à Osisko d'être directement informé des dossiers, afin de mieux remplir son mandat.

### Les locataires

Concernant la qualité de vie, le regroupement des locataires s'inquiète du manque de suivi dans leur dossier. Depuis la dernière rencontre de septembre dernier, les locataires n'ont reçu aucune garantie écrite de l'entente qui leur permettrait de conserver un coût de loyer décent en lien avec

ce qu'ils payaient avant la relocalisation, mais dans des immeubles rénovés, mieux isolés et exempts de fuites d'air et d'eau. La plupart des locataires vivant dans des logements d'Osisko se plaignent des fuites d'eau et de la mauvaise isolation. Hélène Thibault, directrice des communications chez Osisko s'est engagée à maintenir l'allocation aux locataires, afin qu'ils conservent leur même coût de loyer actuel en attendant que le gouvernement débloque les fonds nécessaires pour la création de logements sociaux et communautaires.

### Quartier sud

Monsieur Lahaie, représentant des résidents du quartier sud qui n'ont pas encore réglé la vente de leur maison, a exprimé son mécontentement. Il s'insurgeait de la rapidité à laquelle la Ville et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs(MDDEP) ont changé le zonage résidentiel du quartier sud

en zonage espace vert permettant ainsi à Osisko une hausse des décibels. «Nous avons procédé selon la loi. Le triangle du quartier sud a été délimité par Osisko» répond la directrice générale de Malartic Lucie Roger. Alain Lahaie ajoute que les résidents du côté nord de la rue Frontenac subissent les inconvénients de bruit et de poussière produits par les travaux de la mine. « Le mur vert est un échec lamentable», lance un autre résident Carl-Hugues Leblanc. Monsieur Leblanc enregistre le bruit sur le terrain de sa demeure à l'aide d'un sonomètre.

Il affirme qu'il atteint fréquemment les 60 à 70 décibels. «On est loin des 40 décibels et même des 50 décibels permis par le décret», exprime monsieur Leblanc. Depuis avril dernier, Le MDDEP et Osisko n'ont pas émis de rapport concernant le bruit, car ils sont en train d'analyser et de comparer leurs prises de données.

Il est possible de déposer une plainte directement chez Osisko ou en communiquant avec le bu-

reau régional du MDDEP. Une référence est que le plaignant s'identifie chez Osisko. Cimon mentionne avoir



# ion du comité de suivi oyens expriment leur mécontentement

ce qu'ils payaient avant la relocalisation, mais dans des immeubles rénovés, mieux isolés et exempts de fuites d'air et d'eau. La plupart des locataires vivant dans des logements d'Osisko se plaignent des fuites d'eau et de la mauvaise isolation. Hélène Thibault, directrice des communications chez Osisko s'est engagée à maintenir l'allocation aux locataires, afin qu'ils conservent leur même coût de loyer actuel en attendant que le gouvernement débloque les fonds nécessaires pour la création de logements sociaux et communautaires.

## Quartier sud

Monsieur Lahaie, représentant des résidents du quartier sud qui n'ont pas encore réglé la vente de leur maison, a exprimé son mécontentement. Il s'insurgeait de la rapidité à laquelle la Ville et le ministère du Développement du

en zonage espace vert permettant ainsi à Osisko une hausse des décibels. «Nous avons procédé selon la loi. Le triangle du quartier sud a été délimité par Osisko» répond la directrice générale de Malartic Lucie Roger. Alain Lahaie ajoute que les résidents du côté nord de la rue Frontenac subissent les inconvénients de bruit et de poussière produits par les travaux de la mine. « Le mur vert est un échec lamentable», lance un autre résident Carl-Hugues Leblanc. Monsieur Leblanc enregistre le bruit sur le terrain de sa demeure à l'aide d'un sonomètre.

Il affirme qu'il atteint fréquemment les 60 à 70 décibels. «On est loin des 40 décibels et même des 50 décibels permis par le décret», exprime monsieur Leblanc. Depuis avril dernier, Le MDDEP et Osisko n'ont pas émis de rapport concernant le bruit, car ils sont en train d'analyser et de comparer leurs prises de données.

reau régional du MDDEP. La différence est que le plaignant doit s'identifier chez Osisko. Denis Cimon mentionne avoir reçu 14

plaintes ce dernier mo



## COMITÉ DE SUIVI OSISKO MALARTIC

*Vous informe*

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FONDATION

Une vingtaine de citoyens de Malartic et des environs ont assisté à l'assemblée générale de fondation du Comité le 7 février dernier. Lors de cette assemblée, les membres ont voté le premier conseil d'administration permanent. Voici les personnes élues :

### MEMBRES MALARTICOIS

Johanne Bilodeau - Représentante de la communauté  
Mariette Brassard - Représentante du milieu sociocommunautaire  
François Marquis - Représentant de la communauté d'affaires  
Poste vacant - Personne de moins de 25 ans et de plus de 18 ans représentant la jeunesse

### MEMBRES ORDINAIRES

*(Résidents dans l'une des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue hors Malartic)*

Robert Paquin - Représentant de la communauté  
Poste vacant - Représentant les autochtones  
Poste vacant - Représentant le domaine de l'environnement

Le Comité fait appel à la population afin de combler les trois postes vacants au sein du conseil d'administration. Les personnes intéressées n'ont qu'à communiquer au bureau du Comité pour signifier leur intérêt. La présidence du Comité sera nommée par les administrateurs du conseil d'administration au cours des prochaines semaines.

Les membres présents à cette assemblée en ont profité pour adopter le rapport d'activités 2011 ainsi que le rapport financier.

### SUIVI AU DOSSIER DES LOCATAIRES RELOCALISÉS DE 2008 ET 2009

La Corporation Minière Osisko a rencontré le 31 janvier dernier les six locataires des immeubles ayant appartenu à Osisko mais qui ont par la suite été vendus à de nouveaux propriétaires. Compte tenu du cas particulier de ces locataires, Osisko a proposé une option différente que les autres locataires relocalisés (Immeubles Roc d'Or et Osisko).

### PROPOSITION D'OSISKO :

Osisko est disposée à maintenir les subventions décrites aux baux initiaux de ces six locataires jusqu'à la fermeture des opérations de la Canadian Malartic. Madame Hélène Thibault estime que la durée de vie de la minière est de plus ou moins 17 ans. Toutefois, ces locataires devront assumer leur portion de l'augmentation du coût de leur loyer en fonction du taux annuel établi par la Société d'habitation du Québec. L'entente de subvention se fera directement auprès des locataires à raison de quatre versements par année.

LE DEVOIR FONDAMENTAL DU COMITÉ :

REPRÉSENTER LA POPULATION

LE DROIT FONDAMENTAL DU COMITÉ : ÊTRE AU COURANT

691, RUE ROYALE, C.P. 549, MALARTIC (QC) J0Y 1Z0  
819 757-2118 BUREAU / 819 856-9757 CELLULAIRE

[WWW.COMITESUIVIVOSISKO.COM](http://WWW.COMITESUIVIVOSISKO.COM)

[S.PAQUIN@COMITESUIVIVOSISKO.COM](mailto:S.PAQUIN@COMITESUIVIVOSISKO.COM)



# COMITÉ DE SUIVI OSISKO MALARTIC

*Vous informe*

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FONDATION**

Veillez prendre note que le Comité tiendra son assemblée générale de fondation le mardi 7 février prochain, à compter de 19h30, à la salle des Chevaliers de Colomb de Malartic, 725, rue Jacques Cartier.

## **DOSSIER DES LOCATAIRES RELOCALISÉS**

C'est le 19 décembre dernier que le Regroupement des locataires relocalisés de 2008 et 2009 ont rencontré les représentants de la Corporation Minière Osisko. Suite à cette rencontre le directeur général d'Osisko, M. Denis Cimon, a fait parvenir le 21 décembre 2011 une lettre d'engagement.

Corporation Minière Osisko accepte de prolonger les subventions aux locataires concernés jusqu'au 31 décembre 2012. Advenant que la conversion des immeubles locatifs en logements sociaux ne se concrétise pas avant le 31 décembre 2012, Osisko réévaluera avec le Regroupement et la Ville de Malartic différentes options afin d'en arriver à une solution permanente et satisfaisante pour tous.

Corporation Minière Osisko tient à préciser que tous les locataires relocalisés en 2008 et 2009 sont protégés. Ceci signifie qu'en aucun cas un locataire relocalisé ne perdra son appartement ou sera pénalisé financièrement en raison d'une décision d'Osisko à son égard.

## **LANCEMENT OFFICIEL DU SITE WEB POUR LES APPELS D'OFFRES DE LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO**

La Corporation Minière Osisko vient de mettre sur pied un site Web afin de faciliter le processus d'appels d'offres pour certains biens et services permettant ainsi de rejoindre plus facilement les entreprises de Malartic et de l'extérieures.

Les entreprises et fournisseurs intéressés doivent s'inscrire à ce site au préalable. Dès lors, ceux-ci recevront un courriel de la minière à chaque nouvel appel d'offres. Les entreprises de Malartic auront la chance de recevoir les détails de l'appel d'offres avant les autres fournisseurs; ce qui permettra d'avoir plus de temps à la préparation des soumissions.

Pour vous inscrire, les intéressés peuvent communiquer avec Mme Linda Balyta, surintendante achats et entrepôt, de la Corporation Minière Osisko au 819-757-2225, poste 2010.

LE DEVOIR FONDAMENTAL DU COMITÉ :

REPRÉSENTER LA POPULATION

LE DROIT FONDAMENTAL DU COMITÉ : ÊTRE AU COURANT

691, RUE ROYALE, C.P. 549, MALARTIC (QC) J0Y 1Z0

819 757-2118 BUREAU / 819 856-9757 CELLULAIRE

[WWW.COMITESUIVIVOSISKO.COM](http://WWW.COMITESUIVIVOSISKO.COM)

[S.PAQUIN@COMITESUIVIVOSISKO.COM](mailto:S.PAQUIN@COMITESUIVIVOSISKO.COM)

25 Juin 2012

**Projet minier aurifère Canadian Malartic**  
**Enquête auprès des résidants déplacés du secteur sud de Malartic**

Le questionnaire se divise en six parties. Les quatre premières parties correspondent à quatre étapes de la relocalisation : la période d'information et d'assignation des lots, la période de négociation qui a précédé le déménagement, la relocalisation temporaire et la réintégration de votre résidence. Les cinquième et sixième parties concernent respectivement les données pour fins de classement statistique et un espace réservé pour vos commentaires d'ordre plus général sur cette enquête ou la relocalisation.

À noter :

- Les réponses que vous donnerez dans ce questionnaire demeureront confidentielles.
- Nous vous suggérons de lire au complet une question et les réponses suggérées avant de faire votre choix de réponse.
- À la plupart des questions, il faut cocher la case appropriée à votre choix de réponse .
- À plusieurs questions, il y a un espace réservé pour inscrire des commentaires vous permettant de préciser au besoin votre réponse.
- Ménage désigne un ensemble de personnes vivant dans un même logement.
- La forme masculine utilisée dans le questionnaire désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée qu'à la seule fin d'alléger le questionnaire et d'en faciliter la compréhension.
- Le questionnaire est imprimé en recto-verso ; assurez-vous de ne pas sauter de pages.

**Partie 1 - La période d'information et d'assignation des lots**

On aborde dans cette section ce que vous avez vécu pendant la période d'information sur les options, soit la relocalisation ou l'achat de votre résidence, puis l'assignation, c'est-à-dire à partir du moment où, lors de réunions publiques, Osisko vous a proposé un plan du nouveau quartier avec un lot pour la relocalisation de votre résidence jusqu'à la conclusion d'une entente avec Osisko touchant le lot que vous avez accepté.

1. Êtes-vous...

- Propriétaire
- Locataire (**passez à la question 3**)

2. Osisko offrait aux propriétaires d'acheter leur propriété ou de la déménager dans le nouveau quartier. Pourquoi avez-vous choisi de faire déménager votre résidence? (**plus d'un choix est possible**)

- Le prix offert par Osisko pour acheter ma résidence n'était pas intéressant
- Je n'ai pas trouvé de résidence à acheter
- Je ne voulais pas m'occuper de trouver une autre résidence
- Je suis attaché à ma résidence

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. Les informations fournies par le (les) représentant(s) d'Osisko sur le processus, les choix offerts (pour les propriétaires : achat, relocalisation ; pour les locataires : vos conditions de loyers futurs, etc.) étaient :

- Complètes
- Plutôt complètes
- Incomplètes
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

4. Les compensations offertes pour les dérangements, les expertises, les frais légaux ou autres étaient :

- Très suffisantes
- Suffisantes
- Insuffisantes
- Très insuffisantes
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

5. Le temps laissé pour y penser, pour négocier a été :

- Trop long
- Correct
- Trop court
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

6. Pour les négociations et autres démarches que vous avez menées (recherche d'information, consultation de spécialistes, etc.) pendant cette période des négociations, combien de temps estimez-vous avoir consacré, au total?

- Moins d'une journée
- 1 à 2 jours
- 3 à 5 jours
- Plus de 5 jours
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

**LOCATAIRES, PASSEZ À LA PARTIE 2**

7. Certains ont accepté leur lot immédiatement alors que d'autres ont demandé des changements d'emplacement. Combien d'emplacement(s) avez-vous discuté(s) avec Osisko au total?

- Un seul emplacement
- Deux emplacements
- Plus de deux emplacements
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

8. L'attitude du (ou des) représentant(s) d'Osisko qui a (ont) discuté du choix des emplacements avec vous était généralement :

- Tout à fait correcte
- Assez correcte
- Plutôt incorrecte
- Tout à fait incorrecte
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

## Partie 2 - La période de négociation qui a précédé le déménagement

On aborde dans cette section ce que vous avez vécu pendant la période précédant le déménagement, c'est-à-dire à partir du moment où vous avez commencé à en négocier les modalités avec Osisko (période de déménagement, modifications de la résidence, choix du logement temporaire, etc.) jusqu'à la conclusion de votre entente avec la compagnie touchant les modalités de votre déménagement.

9. Combien de rencontre(s) avez-vous eu au total avec les représentants d'Osisko pour négocier les diverses modalités de votre entente (période de déplacement, compensations, modifications de la résidence, logement temporaire, etc.)?

- Une seule rencontre
- 2 rencontres
- 3 à 5 rencontres
- Plus de 5 rencontres
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

10. Avec combien de représentants d'Osisko avez-vous négocié les modalités de votre entente?

- Un seul représentant
- Deux représentants différents
- Plus de deux représentants différents
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

11. L'attitude du (ou des) représentant(s) d'Osisko qui a (ont) négocié avec vous était généralement :

- Tout à fait correcte
- Assez correcte
- Plutôt incorrecte
- Tout à fait incorrecte
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

12. Le (ou les) représentant(s) d'Osisko qui a (ont) négocié avec vous était (ent) généralement :

- Tout à fait compétent(s)
- Assez compétent(s)
- Plutôt incompétent(s)
- Tout à fait incompétent(s)
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

13. A- Globalement, quel est votre niveau de satisfaction ou d'insatisfaction quant au processus de négociation ayant précédé votre déménagement ?

- Très insatisfait
- Assez insatisfait
- Plutôt satisfait
- Très satisfait
- Je ne sais pas (**passez à la partie 3**)

B- Pour quelle(s) raison(s) principalement ?

---

---

### Partie 3 - La relocalisation temporaire

On aborde dans cette section ce que vous avez vécu pendant la période de relocalisation temporaire, soit tout ce qui a entouré votre départ de votre résidence, votre hébergement temporaire, le déplacement de votre résidence, ou la construction de nouveaux logements (dans le cas de certains locataires) jusqu'à ce que tout soit prêt pour que vous réintégriez votre résidence.

14. Vers quelle date environ avez-vous :

- Quitté votre résidence ou logement pour le logement temporaire?    mois de \_\_\_\_\_ 200 \_\_\_\_\_
- Réintégré votre résidence ou logement?    mois de \_\_\_\_\_ 200 \_\_\_\_\_
- Je ne sais pas

15. Considérez-vous que le temps que vous avez eu pour préparer votre déménagement dans votre logement temporaire était :

- Très suffisant
- Suffisant
- Insuffisant
- Très insuffisant
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

16. Considérez-vous que le logement temporaire qu'Osisko vous a fourni était :

- Très adéquat
- Plutôt adéquat
- Plutôt inadéquat
- Très inadéquat
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

17. Pendant toute cette période, le (les) représentant(s) d'Osisko qui s'occupait(ent) de votre logement avait(ent) avec vous une attitude :

- Tout à fait correcte
- Assez correcte
- Plutôt incorrecte
- Tout à fait incorrecte
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

18. Pendant cette période, la qualité de l'information que vous a fournie Osisko sur le déménagement, les travaux à la résidence, les compensations, etc., était :

- Très bonne (très claire, très complète, toujours à temps, très facile à obtenir)
- Assez bonne (assez claire, assez complète, généralement à temps, assez facile à obtenir)
- Plutôt mauvaise (peu claire, incomplète, en retard, plutôt difficile à obtenir)
- Très mauvaise (très peu claire, très incomplète, généralement trop tard, très difficile à obtenir)
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

19. A- Pendant le déménagement et lors de son installation à son nouvel emplacement, votre résidence a-t-elle subi des dommages (bris de composantes, murs craquelés, etc.) :

- Nombreux
- Peu nombreux
- Aucun dommage (**passez à la question 20**)
- Je ne sais pas (**passez à la question 20**)

Commentaires :

---

---

B- Est-ce que les réparations pour ces dommages sont selon vous :

- Très satisfaisantes
- Satisfaisantes
- Insatisfaisantes
- Les dommages n'ont pas été réparés
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

20. A- Le terrain aménagé pour recevoir votre résidence présentait-il des problèmes (fondations ou solage, arbres laissés ou non sur le terrain, drainage, etc.) :

- Nombreux
- Peu nombreux
- Aucun problème (**passez à la question 21**)
- Je ne sais pas (**passez à la question 21**)

Commentaires :

---

---

B- Est-ce que les correctifs apportés à ces problèmes sont selon vous :

- Très satisfaisants
- Satisfaisants
- Insatisfaisants
- Ces problèmes n'ont pas été corrigés
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

21. Les compensations (voir la note au bas de la page) offertes pour l'hébergement temporaire et les dérangements, étaient :

- Très suffisantes
- Suffisantes
- Insuffisantes
- Très insuffisantes
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

Note – Compensations et dédommagements : 5 000 \$ aux propriétaires ; 2 mois de loyers gratuits aux locataires ; 42 \$ par personne par jour pour l'hébergement temporaire ; 200 \$ par famille par semaine après la quatrième semaine d'attente.

22. Entre le moment où vous avez quitté votre résidence et le moment où vous l'avez réintégrée, considérez-vous que le temps a été :

- Trop long
- Assez long
- Correct
- Court
- Trop court
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

23. A- La période du déménagement temporaire et la relocalisation de votre résidence a-t-elle eu des conséquences sur votre vie quotidienne et celle de votre famille?

- Oui
- Non (**passez à la question 24**)
- Je ne sais pas (**passez à la question 24**)

B- Par ordre d'importance, quelles ont été les trois principales conséquences ?

- 1) \_\_\_\_\_
- 2) \_\_\_\_\_
- 3) \_\_\_\_\_

24. A- Globalement, pendant la période de déménagement, comment qualifieriez-vous les relations que vous avez eues avec Osisko ?

- Très satisfaisantes
- Satisfaisantes
- Ni satisfaisantes, ni insatisfaisantes
- Insatisfaisantes
- Très insatisfaisantes
- Je ne sais pas (**passez à la question 25**)

B- Pour quelle(s) raison(s) principalement :

---

---

#### Partie 4 - La réintégration de votre résidence après le déménagement

On aborde dans cette section ce que vous avez vécu depuis votre retour dans votre résidence ou logement relocalisé dans le nouveau quartier.

25. Si vous comparez votre résidence ou votre logement et son terrain avec sa situation avant le déplacement, considérez-vous qu'il y a eu :

A) Des améliorations?

- Oui
- Non (**passez à la question 25B**)
- Je ne sais pas (**passez à la question 25B**)

Lesquelles? (plus d'une réponse possible)

- Logement plus grand
- Logement neuf
- Sous-sol ajouté ou plus grand
- Nouveaux appareils (chauffe-eau, fournaise, etc.)
- Rénovation de certaines pièces
- Aménagement du terrain plus intéressant

Autres (précisez) :

---

---

B) Des détériorations?

- Oui
- Non (**passez à la question 26**)
- Je ne sais pas (**passez à la question 26**)

Lesquelles? (plus d'une réponse possible)

- Logement plus petit
- Perte de terrain ou de dépendance (garage, hangar, etc.)
- Aménagement moins intéressant de certaines pièces
- Aménagement moins intéressant du terrain

Autres (précisez) :

---

---

26. À propos de votre résidence ou de votre logement...

A- Concernant son orientation actuelle sur la rue, par rapport à la situation dans votre ancien quartier, considérez-vous maintenant que c'est :

- Beaucoup mieux
- Mieux
- Pareil
- Moins bien
- Beaucoup moins bien
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

B- Concernant son orientation (au nord, au sud, à l'ouest ou à l'est), par rapport à la situation dans votre ancien quartier, considérez-vous maintenant que c'est :

- Beaucoup mieux
- Mieux
- Pareil
- Moins bien
- Beaucoup moins bien
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

C- Concernant l'aménagement de la cour, par rapport à la situation dans votre ancien quartier, considérez-vous maintenant que c'est :

- Beaucoup mieux
- Mieux
- Pareil
- Moins bien
- Beaucoup moins bien
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

D- Concernant le paysage que vous voyez de votre résidence, par rapport à la situation dans votre ancien quartier, considérez-vous maintenant que c'est :

- Beaucoup mieux
- Mieux
- Pareil
- Moins bien
- Beaucoup moins bien
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

E- Concernant votre voisinage et les relations avec vos voisins, par rapport à la situation dans votre ancien quartier, considérez-vous maintenant que c'est :

- Beaucoup mieux
- Mieux
- Pareil
- Moins bien
- Beaucoup moins bien
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

F- Concernant la proximité de l'ensemble des services, commerces, institutions, etc., par rapport à la situation dans votre ancien quartier, considérez-vous maintenant que c'est :

- Beaucoup mieux
- Mieux
- Pareil
- Moins bien
- Beaucoup moins bien
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

G- Concernant la proximité de votre lieu de travail, par rapport à la situation dans votre ancien quartier, considérez-vous maintenant que c'est :

- Beaucoup mieux
- Mieux
- Pareil
- Moins bien
- Beaucoup moins bien
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

H- Concernant les aménagements verts (parcs, espaces verts, arbres, etc.) de votre nouveau quartier, par rapport à la situation dans votre ancien quartier, considérez-vous maintenant que c'est :

- Beaucoup mieux
- Mieux
- Pareil
- Moins bien
- Beaucoup moins bien
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

I- Concernant les infrastructures (éclairage de rue, trottoirs, rue, etc.) de votre nouveau quartier, par rapport à la situation dans votre ancien quartier, considérez-vous maintenant que c'est :

- Beaucoup mieux
- Mieux
- Pareil
- Moins bien
- Beaucoup moins bien
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

J- Concernant le calme (niveau de bruit de toutes sources) dans votre nouveau quartier, par rapport à la situation dans votre ancien quartier, considérez-vous maintenant que c'est :

- Beaucoup mieux
- Mieux
- Pareil
- Moins bien
- Beaucoup moins bien
- Je ne sais pas

Commentaires :

---

---

27. A- Si vous comparez votre domicile avant le déménagement avec sa situation maintenant, en prenant en compte tous les changements (localisation, paysage, voisinage, transformation de la maison et du terrain, etc.), est-ce que vous diriez que globalement votre situation :

- S'est très améliorée
- S'est assez améliorée
- Est équivalente
- S'est assez détériorée
- S'est très détériorée
- Je ne sais pas (**passez à la question 28**)

B- Pour quelle(s) raison(s) principalement :

---

---

**LOCATAIRES, PASSEZ A LA QUESTION 29**

28. Selon vous, en raison du déménagement, la valeur de votre résidence :

- A augmenté beaucoup
  - A augmenté assez
  - N'a pas changé
  - A diminué assez
  - A diminué beaucoup
  - Je ne sais pas
- 
-

**Partie 5 - Informations sur le répondant (pour fins de classification statistique)**

29. Quel est le sexe de la personne qui a rempli ce questionnaire?

- Homme  
 Femme

30. En quelle année êtes-vous né?

Année : \_\_\_\_\_

31. S'il y a lieu, en excluant la personne qui a répondu à ce questionnaire, quelles sont les **autres** personnes de votre ménage (voir la définition au début du questionnaire)?

Je vis seul (passez à la question 32)

	Sexe (indiquez si c'est un homme (H) ou une femme (F))	Âge	Lien avec le répondant (indiquez si c'est un conjoint, un enfant, un autre parent ou une personne non apparentée)
1			
2			
3			
4			
5			
6			

32. Depuis quand habitez-vous Malartic?

Année : \_\_\_\_\_

33. Depuis quand habitez-vous votre résidence ou votre logement avant son déménagement ou sa reconstruction dans le nouveau quartier ?

Année : \_\_\_\_\_

34. Quel est votre niveau de scolarité?

- Primaire (7 années ou moins)  
 Secondaire non complété  
 Secondaire complété de formation générale ou professionnelle  
 Collégial (CÉGEP) de formation pré-universitaire, de formation technique, certificats (CEP), attestations (ASP), diplômes de perfectionnement (DEP)  
 Universitaire  
 Aucune scolarité  
 Je ne sais pas

35. Quelle est votre occupation?

- Travailleur(se) à temps plein (30 heures et plus par semaine)
- Travailleur(se) à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
- Travailleur(se) saisonnier(ère)
- Chômeur(se), à la recherche d'un emploi
- À la maison à temps plein (ménagère, etc.)
- Retraité(e)
- Étudiant(e)

36. Parmi les catégories suivantes, laquelle reflète le mieux le revenu total avant impôt de votre ménage pour l'année 2008?

- Moins de 20 000 \$
- 20 000 \$ à 39 999 \$
- 40 000 \$ à 59 999 \$
- 60 000 \$ à 79 999 \$
- 80 000 \$ à 99 999 \$
- 100 000 \$ et plus

37. Êtes-vous... la réalisation du projet de mine à ciel ouvert Canadian Malartic d'Osisko?

- Pour
- Contre
- Ni pour, ni contre
- Je ne sais pas

**Partie 6 - Commentaires généraux**

Si vous avez des commentaires à formuler au sujet de ce questionnaire ou de la relocalisation en général, veuillez les inscrire ci-après :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nous vous remercions de votre collaboration !**